

FILS DE NOTRE DAME DES SEPT DOULEURS

« La Communauté italienne Notre-Dame des Sept Douleurs aura la joie d'accueillir Mgr Rey le 8 juillet pour une cérémonie d'ordination d'Ordres mineurs qui seront conférés à plusieurs séminaristes. » (site du diocèse de Fréjus-Toulon)

Statut civil

- Associations loi du 1er juillet 1901

ASSOCIATION SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (A.S.F.D.A)

Type d'annonce : **Création**

Parue le : **16/02/2021**

Numéro RNA : **W831011615**

N° de parution : **20210007**

N° d'annonce : **1551**

Titre : ASSOCIATION SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (A.S.F.D.A)

Objet : dans un cadre non lucratif, de développer diverses activités d'intérêt général à caractère social et culturel ; L'association développera ses activités à partir du siège social de l'Association ; dans le cadre de son projet, l'association pourra, notamment : développer des activités culturelles pour découvrir la musique et la liturgie grégorienne ; développer des activités d'aide aux personnes pauvres et sans emploi ; développer des activités de pèlerinage y compris l'accueil et la restauration des pèlerins ; développer des activités d'enseignement de la spiritualité franciscaine d'Assise ; développer des cercles culturels pour partager des opinions sur les domaines les plus variés de la connaissance humaine ; développer des périodes de formation humaine et spirituelle pour les jeunes

Siège social : 7 rue sous Clastre 83830 Callas .

Date de déclaration : le 11/02/2021

Lieu de déclaration : Sous-préfecture Draguignan

Domaines d'activités :

- activités religieuses, spirituelles ou philosophiques

Localisation : Var (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

[Lien permanent vers l'annonce](#)
[Télécharger le justificatif de publication \(PDF - 0 \)](#)

Statut canonique

Association privée de fidèles

Droit diocésain : diocèse de Fréjus-Toulon

J044/ RECONNAISSANCE *ad experimentum* des STATUTS de l'association FILS DE NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS

NOUS, DOMINIQUE REY,
PAR LA GRÂCE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SIÈGE APOSTOLIQUE
ÉVÊQUE DE FRÉJUS-TOULON

Considérant les statuts de l'Association privée de fidèles « FILS DE NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS » ;

Considérant, après examen, que les statuts sont conformes à la doctrine de l'Église et aux prescriptions du droit ;

Vu les dispositions du Code de droit canonique, notamment les canons 215, 225, 298, 299, 321, 323, 324, 325, 326, 1301 ;

Attendu que la domiciliation de l'association est située au **7 rue Sous Clastre, à Callas** (83028), sur le territoire diocésain de Fréjus-Toulon ;

**RECONNAISSONS « AD EXPERIMENTUM »
LES STATUTS DE L'ASSOCIATION PRIVÉE DE FIDÈLES
« FILS DE NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS »**

annexés au présent décret,

À COMPTER DE CE JOUR, POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Toulon, au siège de Notre Évêché, en trois exemplaires originaux, le **19 octobre 2020**, sous Notre seing et Notre sceau, avec le contreseing de notre Chancelier.

+ DOMINIQUE, évêque

Par mandement, l'Abbé Alexis CAMPO, chancelier

11/ 2023I117a / Reconnaissance des nouveaux Statuts de l'association privée de fidèles des « Fils de Notre-Dame-des-sept-douleurs »

Nous, Dominique Rey, par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, évêque de Fréjus-Toulon ;

Considérant le procès-verbal du Chapitre général extraordinaire du 2 septembre 2023, demandant la modification de l'article 3 des Statuts de l'association privée de fidèles des « Fils de Notre-Dame-des-Sept-douleurs » ;

Vu les canons 299 § 3 et 309 du Code de droit canonique,

- Que ladite Association est érigée dans le diocèse de Fréjus-Toulon,
- L'article 10 § 3 desdits Statuts ;

Reconnaissons les nouveaux Statuts de l'association privée de fidèles des Fils de Notre-Dame-des-Sept-douleurs, reçus à notre Chancellerie ce jour et enregistrés sous le numéro 2023-I-117-b

À compter de ce jour.

Nonobstant toute chose contraire.

*Donné en trois exemplaires originaux, à Toulon, au siège de notre Évêché, le **26 septembre 2023**, sous notre seing et notre sceau, avec le contreseing de notre chancelier.*

+ Dominique Rey, *Évêque de Fréjus-Toulon*

Par mandement, L'abbé Alexis Campo, Chancelier.

La Communauté italienne Notre-Dame des Sept Douleurs aura la joie d'accueillir Mgr Rey le 8 juillet pour une cérémonie d'ordination d'Ordres mineurs qui seront conférés à plusieurs séminaristes. <https://agenda.frejustoulon.fr/eveque/evenement/ordres-mineurs-a-callas/0/8-7-2020/>